

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 212 promulguant le décret du 21 avril 1912 portant modification aux dispositions de l'édit de 1776 constituant le dépôt des papiers publics des Colonies.

n° 212

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
18 juin 1912

Numéro JO
n° 188 du 01/07/1912

Date du numéro
1 juillet 1912

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d' Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1844

Vu le décret du 22 avril 1912 portant modification aux dispositions de l'édit de 1776 constituant le dépôt des papiers publics des Colonies

Vu la dépêche ministérielle du 1er juin 1912 ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier. — Est promulgué à la Côte Française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 21 avril 1912 portant modification aux dispositions de l'édit de 1776 constituant le dépôt des papiers publics des Colonies. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré et communiqué partout où besoin sera.

P. PASCAL.